

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF112

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 58 BIS D

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un dispositif de garantie de non-baisse des dotations pour les départements qui fusionneraient en 2015.